



SCPI

Bulletin trimestriel

Analyse : 1^{er} juillet au 30 septembre 2009

Au 30/09/2009

ACTI PIERRE 1

Valeur de réalisation 2008 :
68 490 220 €

Revenu brut prévisionnel 2009 : 26,70 €
Rendement prévisionnel 2009 : 5,50%
(Dividende prévisionnel 2009 /
dernier prix acheteur 2008)

Marché secondaire
Prix d'exécution : 435,00 €
Parts en attente de vente : 0,31%

Taux d'occupation financier : 97,2%
(moyenne trimestrielle)

ACTI PIERRE 2

Valeur de réalisation 2008 :
77 350 305 €

Revenu brut prévisionnel 2009 : 16,20 €
Rendement prévisionnel 2009 : 6,38%
(Dividende prévisionnel 2009 /
dernier prix acheteur 2008)

Marché secondaire
Prix d'exécution : 281,75 €
Parts en attente de vente : 0,02%

Taux d'occupation financier : 99,6%
(moyenne trimestrielle)

ACTI PIERRE 3

Valeur de réalisation 2008 :
103 893 063 €

Revenu brut prévisionnel 2009 : 16,62 €
Rendement prévisionnel 2009 : 6,02%
(Dividende prévisionnel 2009 /
dernier prix acheteur 2008)

Marché secondaire
Prix d'exécution : 265,00 €
Parts en attente de vente : 0

Taux d'occupation financier : 96,5%
(moyenne trimestrielle)

Société de gestion

CILOGER

Mesdames, Messieurs,

L'année 2009 marque un net ralentissement de l'ensemble du marché de l'immobilier et les murs de commerce ne font plus exception à cette tendance. A mi-année, dans un marché français marqué par la chute des investissements commerciaux de 63% (bureaux, logistique, commerces) par rapport au premier semestre 2008, à 2,6 Mds€, les commerces se sont néanmoins démarqués en totalisant 34% des volumes investis, mais concentrés sur la vente de trois actifs importants.

Les commerces se présentent comme une classe d'actifs attractive, redevenue accessible à l'ensemble des acteurs. La sélectivité des acquéreurs qui privilégient les actifs les plus liquides et donc les plus qualitatifs reste la règle.

Le marché des rues commerçantes bien qu'un peu moins dynamique résiste encore, tandis que celui des centres commerciaux et, surtout, des parcs d'activités commerciales, affrontent de réelles difficultés, notamment par un allongement des délais de commercialisation.

La consommation des ménages, locomotive de l'économie française, s'est érodée durant la période estivale. Si les dépenses en biens d'équipement sont quasiment stables, les dépenses en biens durables ont reculé en juillet (- 1,7%) et en août (- 0,7%), parallèlement à celles en produits manufacturés (en volume, - 1,2% en juillet et - 1,0% en août).

Concernant les loyers, la renégociation des baux constitue la priorité de nombreux commerçants confrontés à la chute de leurs résultats. De nombreux nouveaux baux prennent l'Indice des Loyers Commerciaux (ILC) pour assiette, nouvel indice plus adapté à la réalité du commerce. Néanmoins, la modification de l'indice de référence dans les baux déjà signés peut se faire de manière conventionnelle au travers de négociations qui visent parfois également à une baisse des loyers.

Dans ce contexte, certaines enseignes continuent toutefois d'étendre leur réseau, ciblant en priorité les meilleurs emplacements dans le but de sécuriser leurs investissements. L'expansion d'enseignes internationales, déjà établies dans l'Hexagone, témoigne ainsi d'un marché toujours propice à certaines opportunités d'implantation.

Le marché de l'immobilier de commerces devrait ressentir le ralentissement de la consommation des ménages, ce qui contribuera à des négociations de bail plus ardues entre locataires et bailleurs. Si les valeurs locatives des meilleurs emplacements devraient résister, celles des plus petits centres commerciaux et des parcs d'activités commerciales les plus fragiles pourraient subir une nouvelle pression à la baisse.

Dans un marché vendeur attentiste, un très grand nombre de dossiers d'investissement en murs de commerce ont été étudiés par la société de gestion durant le premier semestre, l'analyse du couple rendement/risque constituant un élément central. Ils n'ont pas été retenus pour vos SCPI, notamment en raison de prix trop élevés, de leur localisation, de leur caractère trop "daté" ou mixte (bureau/commerce). ACTIPIERRE 2 a néanmoins concrétisé un investissement dans l'un des quartiers parisiens les plus commerçants (rue de Passy - 75016), avec un locataire de qualité à la signature reconnue.




CILOGER suit attentivement l'évolution de la conjoncture, et reste vigilant sur la situation financière des locataires en place ou potentiels de votre patrimoine, une persistance des difficultés économiques pouvant entraîner des difficultés de paiement ou des redressements judiciaires.

Dans cet environnement incertain, les prévisions de distributions annuelles d'ACTIPIERRE 2 et d'ACTIPIERRE 3 ont été révisées à la hausse, et les distributions du troisième trimestre ont été relevées. Pour ACTIPIERRE 1, la prise en compte de tensions sur la trésorerie de quelques commerçants et l'intégration d'une provision pour gros travaux et risque locatif relative au site de Le Perreux-sur-Marne (estimés à 1 € par part), a conduit par prudence à diminuer la distribution. Enfin, sur le marché secondaire des parts, après un début d'année en demi-teinte, les prix d'exécution ont confirmé leur résistance au cours du troisième trimestre, atteignant même des nouveaux plus hauts historiques pour ACTIPIERRE 2 et ACTIPIERRE 3.

Laurent FLÉCHET

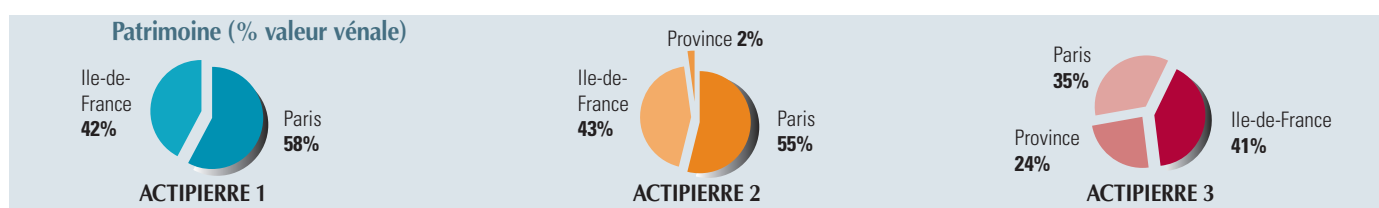
Président du Directoire - CILOGER

Evolution du capital

| | Nombre d'associés | Capital nominal | Capitalisation ⁽¹⁾ |
|---|-------------------|-----------------|-------------------------------|
|  ACTI PIERRE 1 | 2 541 | 23 409 000 € | 73 464 480 € |
|  ACTI PIERRE 2 | 3 261 | 45 810 000 € | 93 300 000 € |
|  ACTI PIERRE 3 | 2 236 | 60 502 850 € | 116 050 417 € |

(1) Nombre de parts x dernier prix acheteur sur le marché secondaire organisé

Evolution du patrimoine






Investissements – Arbitrages




- Pour ACTIPIERRE 1, plusieurs dossiers d'investissements sont actuellement en cours d'étude en vue d'affecter le solde à investir (1,06 M€) et d'utiliser la ligne de crédit autorisée par l'assemblée générale de juin 2009 (5 M€).
- Pour ACTIPIERRE 2, une boutique pied d'immeuble a été acquise le 25 septembre 2009 dans l'une des rues les plus commerçantes de Paris, au 75 rue de Passy (16^e) (photo ci-contre). Loué à une enseigne filiale du groupe Marc Orian (bijouterie), le prix acte en mains de cet investissement ressort à 2 390 000 €, pour une rentabilité nette de 6,53%. L'autorisation d'utilisation d'une ligne de crédit renouvelée par l'assemblée générale de juin 2009 permet d'étudier dans des délais non contraignants des dossiers cohérents avec la politique d'investissement.
- Pour ACTIPIERRE 3, aucun mouvement de patrimoine n'a eu lieu ce trimestre. Le solde à investir est de 386 410 euros, insuffisant pour réaliser une acquisition en adéquation avec la stratégie d'investissement, tant en terme de valorisation patrimoniale que de sécurité de revenus.



Mouvements locatifs

| | | |
|--|--|---|
|  ACTI PIERRE 1 | Libérations : <ul style="list-style-type: none"> ■ Champigny (94) - 47 rue Talamoni - C - 322 m² ■ Paris 8^e - 25 rue de Penthièvre - B - 90 m² ■ Paris 14^e - 2/20 rue de l'Ouest - C - 117 m² ■ Evry (91) - 4 boulevard de l'Europe - B - 180 m² | Locations : <ul style="list-style-type: none"> ■ Néant |
| <p>Une cession de fonds de commerce (rue du Départ à Paris 14^e) s'est réalisée. Quatre locaux ont été libérés dans le cadre de contentieux (Champigny et rue de l'Ouest) et de congés (Evry et rue de Penthièvre). Un congé à effet sur le 1^{er} trimestre 2010 a été reçu pour des bureaux à Paris, rue Sainte-Félicité. Des recherches actives sont en cours pour trouver de nouveaux locataires dans les meilleurs délais. Par ailleurs, deux renouvellements ont été concrétisés rue des Archives (75005) et à Cergy (95).</p> | | |
|  ACTI PIERRE 2 | Libérations : <ul style="list-style-type: none"> ■ Néant | Locations : <ul style="list-style-type: none"> ■ Villejuif (94) - 58 rue Jean Jaurès – C - 40 m² |
|  ACTI PIERRE 3 | Libérations : <ul style="list-style-type: none"> ■ Paris 14^e - 120 avenue Leclerc - C -122 m² ■ Paris 16^e - 119 rue de la Pompe - C - 70m² ■ Argenteuil (95) - Rue Couturier - C -132 m² | Locations : <ul style="list-style-type: none"> ■ Paris 15^e - 175 rue Saint-Charles - C - 117 m² |
| | <p>La boutique de la rue Saint-Charles (75005), libérée en 2008 suite à un contentieux, a été relouée. Les locaux rue de la Pompe (75016) et d'Argenteuil (95) ont été repris dans le cadre de procédures judiciaires, la boutique parisienne de l'avenue du général Leclerc ayant été libérée au 30 septembre suite à un congé. Enfin, deux baux à effet au 3^e trimestre ont été renouvelés, à Boulogne-Billancourt (92) et rue Saint Antoine (75004).</p> | |

Occupation du patrimoine - Encaissements des loyers

| | Taux d'occupation en loyers facturés en % (1) | | | | Taux d'encaissement des loyers en % (2) | | |
|---|---|--------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|---|-------------------------------|-------------------------------|
| | Taux moyen 2008 | 1 ^{er} trimestre 2009 | 2 ^e trimestre 2009 | 3 ^e trimestre 2009 | 1 ^{er} trimestre 2009 | 2 ^e trimestre 2009 | 3 ^e trimestre 2009 |
|  ACTI PIERRE 1 | 98,32 | 99,01 | 97,09 | 97,22 | 94,08 | 92,73 | 94,55 |
|  ACTI PIERRE 2 | 99,17 | 99,44 | 99,45 | 99,55 | 95,94 | 96,43 | 95,58 |
|  ACTI PIERRE 3 | 97,29 | 96,90 | 96,58 | 96,49 | 95,32 | 96,53 | 95,98 |

(1) *Loyers facturés*
Loyers potentiels




(2) *Loyers encaissés*
Loyers facturés

Ce taux est calculé sur les bases suivantes :
- loyers du trimestre précédent
- encaissement relatif à ces loyers reçus à la date d'arrêté

Revenus distribués

Pour ACTIPIERRE 2 et ACTIPIERRE 3, les revenus distribués par part au titre du troisième trimestre 2009 ont été portés respectivement de 3,90 € à 4,20 € (+ 7,6%), et de 4,08 € à 4,23 € (+ 3,7%).

Pour ACTIPIERRE 1, la distribution a été abaissée de 6,90 € à 6,45 € (- 6,52%). Néanmoins, compte tenu du dernier prix du marché secondaire, le rendement prévisionnel instantané offert sur ce support est toujours attractif, à 5,56%, très nettement supérieur aux taux des emprunts d'Etat. Ces mêmes rendements calculés pour ACTIPIERRE 2 et ACTIPIERRE 3 restent également à des niveaux significatifs, respectivement 5,21% et 5,68%. A périmètre constant et dans un environnement difficile, les distributions du prochain trimestre sont anticipées stables.

| | | Acompte mis en paiement le | Acompte par part | Acompte après prélèvements sociaux | Acompte après PLF* |
|---|-------------------------------------|----------------------------|------------------|------------------------------------|--------------------|
|  ACTI PIERRE 1 | Rappel : Total 2008 | | 27,70 € | 27,58 € | 27,40 € |
| | 1 ^{er} trimestre 2009 | 15/04/2009 | 6,90 € | 6,87 € | 6,83 € |
| | 2 ^e trimestre 2009 | 15/07/2009 | 6,90 € | 6,88 € | 6,86 € |
| | 3^e trimestre 2009 | 15/10/2009 | 6,45 € | 6,44 € | 6,42 € |
|  ACTI PIERRE 2 | Rappel : Total 2008 | | 16,02 € | 15,98 € | 15,95 € |
| | 1 ^{er} trimestre 2009 | 15/04/2009 | 3,90 € | 3,89 € | 3,89 € |
| | 2 ^e trimestre 2009 | 15/07/2009 | 3,90 € | 3,90 € | 3,89 € |
| | 3^e trimestre 2009 | 15/10/2009 | 4,20 € | 4,20 € | 4,20 € |
|  ACTI PIERRE 3 | Rappel : Total 2008 | | 17,16 € | 17,12 € | 17,04 € |
| | 1 ^{er} trimestre 2009 | 15/04/2009 | 4,08 € | 4,07 € | 4,06 € |
| | 2 ^e trimestre 2009 | 15/07/2009 | 4,08 € | 4,07 € | 4,06 € |
| | 3^e trimestre 2009 | 15/10/2009 | 4,23 € | 4,23 € | 4,22 € |

* Prélèvement libératoire forfaitaire sur les revenus financiers.

Pour calculer le montant de vos revenus, il suffit de multiplier le montant de l'acompte par le nombre de parts que vous détenez ; un avis de crédit est adressé à chaque associé avec le bulletin trimestriel.

Compte tenu du faible montant des produits financiers et des arrondis en découlant, l'acompte après prélèvements effectivement perçu pourra être légèrement différent de celui indiqué ci-dessus.

La trésorerie disponible est entièrement placée en certificats de dépôts émis par de grandes banques françaises, sécurisés et sans aucune incidence fiscale sur les seuils de cession de valeurs mobilières de placement. Dans l'environnement financier actuel, les taux de rendement de ces supports sont très faibles, inférieurs à 1%, mais cette gestion extrêmement prudente a permis à vos SCPI de ne pas être affectées par des "actifs financiers toxiques".

Les prélèvements sociaux et libératoires sont ainsi calculés au troisième trimestre 2009 sur des montants fiscalement imposables, respectivement de 0,09, de 0,01 et de 0,04 euro par part pour ACTIPIERRE 1, ACTIPIERRE 2 et ACTIPIERRE 3.

Le prochain revenu trimestriel sera mis en paiement entre le 15 et le 20 janvier 2010.




Il est rappelé que pour le paiement des revenus, le virement bancaire est le mode le plus efficient en termes de sécurité et de délais. Pour éviter l'usage inadapté de lettres-chèques, il suffit de communiquer à CILOGER un Relevé d'Identité Bancaire et de signaler impérativement tout changement de domiciliation bancaire.

■ Marché des parts

L'intérêt marqué des investisseurs pour les SCPI de murs de magasins, considérées comme un rempart à la crise compte tenu de leur capacité de résistance, et pour les SCPI ACTIPIERRE en particulier, a permis aux rapports ventes/achats de s'améliorer nettement par rapport aux points bas observés en début d'année.

Ainsi, avec des parts en attente de vente qui restent faibles (respectivement 0,31%, 0,02% et 0% pour ACTIPIERRE 1, 2 et 3), les prix d'exécution du marché secondaire résistent en fin de trimestre :

- 435,00 € pour ACTIPIERRE 1, en diminution de **- 1,14%** par rapport à fin 2008
- 281,75 € pour ACTIPIERRE 2, en progression de **+ 22,50%** par rapport à fin 2008
- 265,00 € pour ACTIPIERRE 3, en progression de **+ 6,00%** par rapport à fin 2008.

| | Date de confrontation | Nombre de parts échangées | Prix d'exécution | Prix acheteur |
|--|-----------------------|---------------------------|------------------|---------------|
|  | 28/01/2009 | 20 | 423,98 | 468,00 |
| | 25/02/2009 | 234 | 435,00 | 480,16 |
| | 25/03/2009 | 38 | 423,98 | 468,00 |
| | 29/04/2009 | 87 | 434,00 | 479,06 |
| | 27/05/2009 | 121 | 430,00 | 474,64 |
| | 24/06/2009 | 186 | 435,00 | 480,16 |
| | 29/07/2009 | 94 | 436,67 | 482,00 |
| | 26/08/2009 | 195 | 435,76 | 481,00 |
| | 30/09/2009 | 318 | 435,00 | 480,16 |
|  | 28/01/2009 | 33 | 230,00 | 253,88 |
| | 25/02/2009 | 443 | 230,00 | 253,88 |
| | 25/03/2009 | 647 | 230,00 | 253,88 |
| | 29/04/2009 | 133 | 230,29 | 254,19 |
| | 27/05/2009 | 278 | 236,00 | 260,50 |
| | 24/06/2009 | 175 | 241,00 | 266,02 |
| | 29/07/2009 | 190 | 247,32 | 273,00 |
| | 26/08/2009 | 336 | 260,00 | 286,99 |
| | 30/09/2009 | 144 | 281,75 | 311,00 |
|  | 28/01/2009 | 50 | 249,13 | 275,00 |
| | 25/02/2009 | 375 | 248,00 | 273,75 |
| | 25/03/2009 | 289 | 254,57 | 281,00 |
| | 29/04/2009 | 61 | 258,19 | 285,00 |
| | 27/05/2009 | 317 | 254,57 | 281,00 |
| | 24/06/2009 | 150 | 260,00 | 286,99 |
| | 29/07/2009 | 198 | 264,50 | 291,97 |
| | 26/08/2009 | 82 | 265,00 | 292,51 |
| | 30/09/2009 | 375 | 265,00 | 292,51 |

Le prix d'exécution correspond au montant revenant au vendeur. Le prix d'acquisition est le prix d'exécution majoré des frais.

Calendrier des prochaines confrontations

Date limite de réception des ordres

Mardi 27 octobre 2009
Mardi 24 novembre 2009
Mardi 29 décembre 2009
Mardi 26 janvier 2010

Date de confrontation

Mercredi 28 octobre 2009
Mercredi 25 novembre 2009
Mercredi 30 décembre 2009
Mercredi 27 janvier 2010

Parts inscrites à la vente

Le nombre de parts à la vente figurant sur le carnet d'ordres est de 466 (0,31% des parts) pour ACTIPIERRE 1, de 387 (0,02%) pour ACTIPIERRE 2 et de 0 pour ACTIPIERRE 3.

Modalités d'acquisition et de cession des parts

Le capital des SCPI ACTIPIERRE 1, 2 et 3 étant fermé, l'acquisition sur le marché secondaire constitue la seule possibilité d'acheter des parts. Les transactions sont susceptibles d'être réalisées selon l'une ou l'autre des deux modalités suivantes : soit au prix d'exécution avec intervention de la société de gestion, soit par cession directe entre vendeurs et acheteurs.

Les parts cédées cessent de participer aux distributions d'acomptes et à l'exercice de tout autre droit à partir du premier jour du trimestre civil au cours duquel la cession intervient ; les parts acquises entrent en jouissance le premier jour du trimestre civil au cours duquel elles ont été souscrites.

CILOGER, qui a choisi d'appliquer les prescriptions de la directive "Marchés d'Instruments Financiers" (MIF) aux SCPI sous gestion, place tout nouveau souscripteur, personne physique, sous le statut "client non professionnel".

■ Acquisition et cession de parts avec intervention de la société de gestion

Le fonctionnement du marché secondaire, les informations réglementaires ainsi que les mandats d'achat ou de vente sur le marché secondaire sont disponibles sur le site internet www.ciloger.fr ou directement auprès des services de CILOGER.

Le prix d'exécution est établi le dernier mercredi du mois, la veille en cas de jour férié ; les ordres sont exécutés à ce seul prix, auquel peut être échangée la plus grande quantité de parts. A limite de prix égale, les ordres les plus anciens sont exécutés.

Les ordres doivent mentionner le prix souhaité : à l'achat, le prix limite maximum tous frais compris et à la vente, le prix limite minimum net vendeur. Ils doivent être adressés par lettre recommandée avec avis de réception et parvenir à **CILOGER – 147 boulevard Haussmann – 75008 Paris, au plus tard la veille de la confrontation à 16h00.**

Conformément à la faculté offerte par l'article 422-25 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, une couverture égale au montant total du prix d'achat est demandée pour tout ordre d'achat ; elle est utilisée pour assurer le règlement des parts acquises. Les couvertures par chèque de banque doivent être reçues par CILOGER au plus tard à 16h00 la veille de l'établissement du prix d'exécution ; les couvertures par chèque barré (ordinaire) doivent être reçues par CILOGER neuf jours calendaires avant l'établissement du prix d'exécution. Le remboursement de la couverture, intégral en cas d'ordre non servi, partiel en cas de soulte, est effectué dans un délai maximal de 20 jours à compter du dernier jour du mois de la dernière confrontation.

Il est toujours possible de modifier votre ordre en retournant le formulaire d'annulation – modification de votre ordre, disponible sur simple demande auprès de CILOGER ou sur le site internet.

Le total des frais d'achat sur le marché secondaire organisé est de 10,382% TTC (5% de droits d'enregistrement + 5,382% de commission).

■ Cession directe entre vendeurs et acheteurs

Les conditions de vente sont dans ce cas librement débattues entre les intéressés (cession dite "de gré à gré"). Une fois la cession effectuée, la déclaration de cession de parts sociales non constatée par un acte doit être enregistrée auprès de la recette des impôts de l'acheteur ou du vendeur, et les intéressés doivent s'acquitter des droits d'enregistrement de 5% directement auprès du Trésor Public.

Si la cession s'opère par cession directe, ou par voie de succession ou de donation, CILOGER perçoit un forfait de frais de dossier, actuellement de 131,81 euros TTC ; ce forfait est indexé au 1er janvier de chaque année sur l'indice INSEE des prix des services (4009 E).

■ Vie sociale

Les conseils de surveillance d'ACTIPIERRE 1, ACTIPIERRE 2 et ACTIPIERRE 3 se sont réunis le 25 septembre 2009, avec pour principaux ordres du jour l'examen des situations de vos SCPI.

Par ailleurs, lors de l'assemblée générale ordinaire d'ACTIPIERRE 2 de juin 2009, le conseil de surveillance a été entièrement renouvelé pour une période de trois ans. A l'occasion de leur première réunion, les membres de ce nouveau conseil ont désigné :

- Président : Monsieur Olivier ASTY (Président sortant)
- Vice-Président : Monsieur Frédéric BODART (Vice-Président sortant)
- Secrétaire : Madame Elisabeth LE TRESSOLER (Secrétaire sortant)



■ Fiscalité

Prélèvements à la source sur les placements de trésorerie

- si vous avez opté pour le prélèvement libératoire forfaitaire sur les revenus financiers réalisés par votre SCPI : 30,10% (18% d'impôt + 12,10% de prélèvements sociaux). Vous disposez de la faculté de modifier votre choix en nous adressant votre demande par courrier **avant le 31 mars de chaque année. Le choix retenu pour l'année ne peut être modifié en cours d'exercice.**
- si vous n'avez pas opté pour le prélèvement libératoire forfaitaire : CILOGER procède à la retenue à la source des prélèvements sociaux (12,10%). Vous resterez imposé l'année suivante sur les revenus financiers, déduction faite des prélèvements sociaux.

■ OPCI

L'Organisme de Placement Collectif Immobilier et ses règles de gestion ont été intégrés au Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (arrêté du 18 avril 2007 publié au journal officiel du 15 mai 2007).

La réglementation prévoit que les associés des SCPI soient consultés en assemblée générale extraordinaire pour décider de la transformation éventuelle de leur SCPI en OPCI et, le cas échéant, de la forme d'OPCI choisie (FPI : fonds de placement immobilier distribuant des revenus fonciers ou SPPICAV : société de placement à prépondérance immobilière et à capital variable, distribuant des revenus de capitaux mobiliers) ; le délai imparti est de cinq ans à compter de l'homologation du règlement général de l'AMF, c'est-à-dire qu'il court jusqu'au 15 mai 2012. CILOGER souhaitait effectuer cette consultation lors d'un prochain exercice afin d'être en mesure d'apporter aux associés des réponses totalement éclairées aux éventuelles questions posées.

Nonobstant, dans un souci de neutralité, la société de gestion a décidé d'agréer les résolutions visant au maintien de vos SCPI dans leur forme juridique actuelle et présentées par certains associés lors des assemblées générales extraordinaires de juin 2009. Ces résolutions ont été adoptées sur ACTIPIERRE 1, ACTIPIERRE 2 et ACTIPIERRE 3.

■
Pour tous renseignements : M. Patrick LE MAIRE - CILOGER

147 boulevard Haussmann – 75008 PARIS – Tél : 01 56 88 91 92 – Fax : 01 56 88 92 22 - www.ciloger.fr

La note d'information prévue aux articles L.412-1 et L.621-8 du Code monétaire et financier, a obtenu les visas de la Commission des Opérations de Bourse, devenue l'Autorité des marchés financiers :

ACTIPIERRE 1 : SCPI n° 03-34 du 28/10/2003 / ACTIPIERRE 2 : SCPI n° 03-35 du 28/10/2003 / ACTIPIERRE 3 : SCPI n° 03-11 en date du 24/06/2003

CILOGER a reçu l'agrément de l'Autorité des marchés financiers n° GP 07000043 en date du 10 juillet 2007

La politique de gestion des conflits d'intérêts mise en place par Ciloger est consultable sur son site internet.

